



**Compte rendu de la séance  
du Conseil municipal  
25 Juin 2015**

**Etaient présents (21)** : M. Delrue, M. Richard, M. Leygues, M. Hébrard, Mme Talazac, M. Valleteau de Moulliac, Mme Le Coz, Mme Thievin-Dudal, M. Bonin, Mme Diudat, Mme Sialelli, M. Conseil, Mme Lhomme, M. Decombes, Mme Hofheinz, M. Ceconi, Mme Hachem, Mme Lagrange, M. Camus, M. Leeuwin, M. Nowinski.

**Absents ayant donné procuration (3)** : Jocelyne Lesné à Catherine Lhomme  
Mourad Bara à Marc Valleteau de Mouillac  
Pierre Stamm à Damien Delrue

**Absente(3)** : Mme Hoguet , M. Geerinck, Mme Gravet

Madame Le Coz a été élue secrétaire.

***Présentation des Objectifs 2015 des Adjointes au Maire***

**→ Objectifs de Monsieur Eric Richard, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, travaux et affaires générales**

- Réussir le chantier de ravalement de la Mairie
- Réussir le chantier de rénovation de l'école maternelle et de son ravalement
- Désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les études du centre-ville

**→ Objectifs de Madame Peggy Hoguet, 2<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la diffusion de l'information, à la petite enfance, aux affaires scolaires, au projet éducatif et périscolaires**

- Etude d'implantation de l'aire de jeu
- - Mise en place du Pédibus
- - Optimiser la diffusion de la communication

**→ Objectifs de Monsieur Franck Leygues, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué aux sports, aux associations, à la jeunesse, à l'utilisation des locaux municipaux**

- Etude de la réhabilitation du COSEC
- Mise en place des Stages sportifs municipaux
- Programme d'animation sportive: Sports et Jeux en Famille, Téléthon

**→ Objectifs de Madame Jocelyne Lesné, 4<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la culture, à l'évènementiel, aux fêtes et aux cérémonies**

- Festival d'été (juillet, aout) avec musique, théâtre ...
- Spectacle d'époque
- Montage dossier de subvention pour l'aménagement de la Salle Blanche Montel pour salle de cinéma (selon les finances ...)
- Amélioration des évènements actuels



→ **Objectifs de Madame Véronique Talazac, 5<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux affaires sociales, à l'emploi, au logement et à la famille**

- Réalisation d'une étude sur la faisabilité de mise en place d'une navette entre la résidence Les Bruyères et le centre-ville de Luzarches.
- Proposition d'une mutuelle communale aux Luzarchois, leur permettant d'accéder à de meilleurs soins médicaux à des tarifs avantageux.
- Mise en place continue de l'atelier mémoire, de la permanence emploi et du conciliateur de justice, et définition de projets de sorties et d'évènements dans le cadre du CCAS.

→ **Objectifs de Monsieur Marc Valleteau de Moulliac, 6<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'internet, aux nouvelles technologies et à la relation citoyenne**

- Création et exploitation de la newsletter du site internet,
- Mise en place d'un système de réservation scolaire (cantine, centre de loisirs, accueil du matin et du soir) intuitif pour l'utilisateur
- Préparation et gestion du dossier du label Ville internet 2016

→ **Objectifs de Madame Natacha le Coz, 7<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la communication et aux ressources humaines**

- Publier au moins 2 Lusareca par an, articulés avec des Lettres du Maire
- Harmoniser la charte graphique des publications municipales (brochures, affiches, etc)
- Apporter un support/conseil RH à l'équipe de management de la mairie (entretiens de recrutement, définition de profils, organisation, relations sociales)

→ **Objectifs de Madame Catherine Lhomme, 8<sup>ème</sup> adjointe déléguée à l'environnement, au plan paysage et à l'embellissement floral**

- Piloter les projets liés au fleurissement en partenariat avec l'association Chlorophylle, notamment : Jardins familiaux, Démarche de labélisation Villes et villages fleuris, verger etc....
- Mettre en place une journée d'action en faveur de l'environnement. Ex Journée ramassage des déchets ...

Monsieur le Maire soumet ensuite le compte rendu du conseil municipal du 28 mai dernier à l'assemblée.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du 28 mai 2015.

## FINANCES ET TRAVAUX

***Délibération 2015-42 : Présentation du Rapport annuel du SICTEUB – Bilan communal 2014***  
***Rapporteur : Eric Richard***

Conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a transmis à la commune le rapport annuel d'entretien et d'exploitation des réseaux d'eaux usées, bilan d'activités de l'année 2014.

Le Conseil municipal a pris acte du contenu du rapport annuel d'entretien et d'exploitation des réseaux d'eaux usées pour l'année 2014.

*Monsieur Richard précise que celui-ci est librement consultable en mairie.*



## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **Délibération 2015-43: Maintien du nombre d'adjoints à 8** **Rapporteur : Monsieur le Maire**

La détermination du nombre d'adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du CGCT le conseil municipal fixe librement le nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour Luzarches un effectif maximum de 8 adjoints, acté dans la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2014.

Considérant les démissions de Messieurs Hébrard et Bara de leurs fonctions de 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoint,

*Monsieur Decombes s'interroge sur les raisons de la démission de Monsieur Bara, précisant qu'il ne s'agit pas de la première démission d'une pièce maîtresse du dispositif électoral de la majorité. Monsieur le Maire lui répond que cette démission revêt un caractère personnel. Il ajoute qu'il est tout à fait normal qu'en un an de mandat, des ajustements soient faits. La plupart des adjoints au maire découvrent depuis plusieurs mois leurs fonctions, la réalité de leurs impacts sur les vies professionnelles et personnelles. Il ajoute que l'idée qu'on se fait d'une fonction et sa réalité sont parfois bien éloignées et amènent à se repositionner en fonction de ses envies et possibilités. Monsieur le Maire ajoute que cette année de mandat a été placée sous le signe de l'exigence, reconnaît que son style est atypique, mais tout à fait assumé et a pu pousser certaines personnes à ajuster leurs rôles. Il termine, néanmoins, en précisant que le rythme est soutenu mais tenu, que la vision reste la même et l'énergie continuellement renouvelable.*

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 3 abstentions (Y. Camus, R. Hachem et S. Decombes) et 21 voix pour, de maintenir pour le nombre d'adjoints au Maire à 8.

### **Délibération 2015-44 : Election des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints** **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 et suivants

Vu la délibération 2014-24 du 04 avril 2014 fixant le nombre d'adjoints à huit

Vu les lettres de démissions de Messieurs Hébrard et Bara de leurs fonctions de 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints,

Considérant la décision du Conseil municipal de maintenir le nombre d'adjoints à 8,

Considérant que le rang des adjoints est modifié comme suit :

<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	<b>RICHARD Eric</b>
<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>HOGUET Peggy</b>
<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>LEYGUES Franck</b>



<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>LESNÉ Jocelyne</b>
<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>TALAZAC Véronique</b>
<b>6<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>VALLETEAU de MOULLIAC Marc</b>
<b>7<sup>ème</sup> adjoint</b>	
<b>8<sup>ème</sup> adjoint</b>	

Il est proposé aux membres du conseil municipal de faire part à Monsieur le Maire des éventuelles candidatures.

Monsieur le Maire propose que soit élue au poste de 7<sup>ème</sup> adjoint déléguée à la communication et aux ressources humaines, Madame Natacha le Coz, actuellement Conseillère déléguée à la culture et à la communication et au poste de 8<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'environnement, au plan paysage, à l'embellissement floral, en charge de l'obtention du label Ville & Villages fleuris, Madame Catherine Lhomme actuellement Conseillère Municipale.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder au vote.*

*Monsieur Camus demande, alors, à ce que les élections des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints soient réalisées par un vote à bulletins secrets.*

*Monsieur le Maire répond à cette volonté et procède à deux tours durant lesquels sont élues Mme Natacha le Coz par 17 bulletins pour, 5 bulletins blancs et 2 bulletins abstentionnistes au poste de 7<sup>ème</sup> adjoint et Catherine Lhomme par 18 bulletins pour et 6 bulletins blancs au poste de 8<sup>ème</sup> adjointe.*

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Le Conseil Municipal a élu Mesdames Le Coz et Lhomme aux postes de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjointes au Maire.

***Nomination et Création de 4 postes de Conseillers délégués***  
***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Vu l'article 2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Considérant que les domaines d'intervention à déléguer représentent une charge de travail importante et nécessite une présence régulière sur le terrain,

Considérant que les délégations permettent à un élu de s'investir de façon notoire dans la vie communale,

Considérant la réalité, la pratique et la gestion des affaires communales, il apparaît nécessaire de créer 4 postes de conseillers délégués,

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de créer 4 postes de Conseillers délégués,



Monsieur le Maire propose, de ce fait de nommer :

- Monsieur Pierre Stamm Conseiller délégué aux relations avec les entreprises, auprès de l'amicale des commerçants, au mécénat
- Monsieur Jean Conseil, Conseiller délégué au suivi de l'entretien des façades et des clôtures du patrimoine privé, à la médiation et à l'organisation des réunions de quartiers, à l'accueil des nouveaux Luzarchois
- Madame Caroline Thievin-Dudal, Conseillère déléguée à l'application du plan propreté
- Madame Patricia Sialelli, Conseillère déléguée au commerce, aux marchés hebdomadaires, au plan de la ville. En charge de l'obtention du label Plus beaux détours de France

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des nominations de Messieurs Stamm et Conseil et Mesdames Thiévin-Dudal et Sialelli aux postes de Conseillers délégués

***Délibération 2015-45: Modification du nom des commissions et création de la 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> commission***

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014-29 du 22 avril 2014 créant et désignant la composition des commissions, Considérant les délibérations ci-dessus,

Monsieur le Maire propose de renommer les commissions comme suit, de créer la 7<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> commission et *de reporter à un Conseil ultérieur l'élection de membres afin que les groupes politiques puissent prendre le temps de les choisir,*

Il est proposé de renommer les commissions de la sorte :

1<sup>ère</sup> commission : Finances, aux travaux et aux affaires générales

2<sup>ème</sup> commission : Diffusion de l'information, petite enfance, affaires scolaires, projet éducatif et périscolaire

3<sup>ème</sup> commission : Sports, associations, à la jeunesse, à l'utilisation des locaux municipaux

4<sup>ème</sup> commission : Culture, événementiel, aux fêtes et aux cérémonies

5<sup>ème</sup> commission : Affaires sociales, à l'emploi, au logement et à la famille

6<sup>ème</sup> commission : Internet, aux nouvelles technologies et à la relation citoyenne

7<sup>ème</sup> commission : Communication et ressources humaines

8<sup>ème</sup> commission : Environnement, plan paysage, embellissement floral et paysager

Nous rappelons que les commissions doivent être composées de 4 membres de la majorité et de 2 membres de l'opposition.

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 5 absentions (S. Decombes, R. Hachem, V. Hofheinz, E. Lagrange, Y. Camus) et 19 voix pour les modifications du tableau des commissions ainsi que la création de la 7<sup>ème</sup> et de la 8<sup>ème</sup> commission.

***Délibération 2015-46 : Convention avec le Lycée Mendès France de Villers le Bel***

***Rapporteur : Monsieur le Maire***



La convention a pour objet de permettre aux élèves du lycée professionnel Pierre Mendès-France de Villiers-le-Bel de réaliser des interventions de dépannage ou de réalisation de courte durée selon les demandes des services techniques de la collectivité.

Le lycée, au titre des objets confectionnés, facturera à la collectivité une participation forfaitaire relative aux mobilisations des moyens techniques mis en œuvre et à l'utilisation des véhicules du lycée pour le transport des élèves.

Cette convention est signée au titre de l'année scolaire 2015/2016 et renouvelée tous les ans par tacite reconduction/ reconduction expresse.

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention.

***Délibération 2015-47 : Adoption de la Convention « Collaborateur occasionnel bénévole »***  
***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Considérant qu'à des fins d'organisation de ses fêtes et cérémonies en salle Blanche Montel, la collectivité de Luzarches souhaite s'appuyer sur les compétences d'un collaborateur bénévole occasionnel.

Considérant que ce collaborateur sera placé sous l'égide de ce statut particulier, assurera les missions de régisseur son, dans le cadre des manifestations organisées par la commune ou ses proches partenaires (lycée, collège, écoles...)

*Monsieur Decombes demande si la raison d'être de cette convention est uniquement liée à une question d'assurance.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'une reconnaissance symbolique et juridique, d'une transformation d'une longue situation de fait, en une situation de droit.*

*Cette convention a été rédigée dans le but de reconnaître les fonctions occupées à titre bénévole par Monsieur Pierre Henno, en tant que régisseur de la salle Blanche Montel.*

*En surplus de la nécessaire assurance dont il se prévaut déjà, cette convention entérine la relation particulière entre la collectivité de Luzarches et Monsieur Hénon et encadre juridiquement l'exercice de ses missions.*

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la Convention « collaborateur occasionnel bénévole ».

***Délibération 2015-48 : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture***  
***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant la volonté de la commune de suivre l'avis de la PMI qui préconise le recrutement d'un agent diplômé supplémentaire sur la structure multi-accueil,



Considérant le départ d'un agent adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe, actuellement remplacé par un agent titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture,

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer le poste suivant :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

- cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture : grade des auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe ancien effectif : 3 ; nouvel effectif : 4

**Délibération 2015-49 : Modification des tarifs des écoles de danse et de musique**  
**Rapporteur : Eric Richard**

Considérant que la Commune de Chaumontel s'est financièrement désengagée de sa participation à l'Ecole de Musique de Luzarches, ce qui a eu pour conséquence de dégrader sa situation budgétaire,

Considérant la fin du statut de Chef lieu de Canton de Luzarches,

Considérant l'étude qui a été menée par les élus et le Directeur de l'école de Musique pour compenser la fin de cette participation

Considérant la volonté de la Municipalité de mettre les tarifs des écoles de danse et de musique en conformité avec la qualité des services proposés, le coût de la vie et les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes,

*Monsieur Decombes intervient alors pour partager sa crainte de voir les enfants se détourner de notre école de musique.*

*Monsieur Richard répond que seuls les Chaumontellois seront réellement impactés.*

*Monsieur Ceconi ajoute que le local alloué au cours de batterie ressemble davantage à « un cagibi » qu'à une salle d'enseignement.*

*Monsieur le Maire répond qu'une fois encore, la ville de Chaumontel nous a mis devant le fait accompli et qu'il nous a fallu faire de notre mieux avec les moyens en notre possession.*

*Il a tout à fait reconnu le caractère quelque peu précaire de ce local, mais précise qu'à chacune de ses négociations avec des partenaires immobiliers, la question des locaux municipaux est abordée. C'est une préoccupation au cœur de ses pensées, mais pas caractéristique d'une priorité.*

Après l'avis favorable de la commission finances, travaux, affaires générales réunie le 22 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des écoles de musique et de danse,

## SPORTS ET JEUNESSE

**Délibération 2015-50 : Règlement et tarifs de la location des salles communales**  
**Rapporteur : Franck Leygues**

Vu la délibération 2014-123 relative à l'adoption du règlement et des tarifs de la location des salles communales,

Considérant la volonté de la commune d'encadrer l'utilisation de la régie son et lumière de la salle Blanche Montel,



Considérant l'actuelle gratuité et la dégradation manifeste du matériel communal, la municipalité souhaite désormais encadrer l'utilisation de cette régie, par la possible location de la salle « nue » ou avec accès à la régie pour un supplément tarifaire de 100 euros,

Considérant que ces sommes permettront à la commune de renouveler le parc « son et lumière » de la régie de la salle Blanche Montel afin de permettre à la ville de bénéficier d'équipement optimum à l'organisation de ses fêtes et cérémonies,

Après l'avis favorable de la commission sports, associations, jeunesse, utilisation des locaux municipaux, réunie le 24 juin 2015,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve par un vote contre (R. Hachem), 2 abstentions (F. Ceconi, V. Hofheinz) et 21 voix pour, la modification de l'article 1<sup>er</sup> du règlement intérieur des salles communales, ainsi que ses tarifs.

***Délibération 2015-51 : Versement des sommes allouées aux associations au titre du passeport loisirs***

***Rapporteur : Franck Leygues***

Vu la délibération 2015-23 votant le budget primitif de la commune,

Considérant que pour soutenir la vie associative, la commune a voté l'octroi de sommes allouées à chaque association qui en a fait la demande,

Considérant la volonté de la commune de pérenniser l'existence du « passeport loisirs »,

Considérant que ce dispositif est un geste de la commune en faveur des familles leur permettant de bénéficier d'une remise tarifaire lors du paiement de leur inscription au sein d'une association sportive et/ou culturelle,

C'est ainsi que Monsieur le Maire propose que soient reversées aux associations les sommes qui leur reviennent au titre du passeport loisirs réparties comme suit :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Montant de la subvention versée</b>
Amicale Sportive de Luzarches	1077,90
Gymnastique Volontaire de Luzarches	131,50
Le Caméléon – Pirouette	49,00

Après l'avis favorable de la commission sports, associations, jeunesse, utilisation des locaux municipaux, réunie le 24 juin 2015,

*Madame Lagrange interpelle l'assemblée sur la faiblesse des sommes redistribuées.*

*Monsieur Leygues lui répond que d'une part, une grande partie des sommes allouées aux passeports loisirs est prise en charge et directement déduite lors des inscriptions aux écoles de artistiques luzarchoises. Il ajoute que d'autre part, les modalités de reversement ont été modifiées.*

*Madame Lagrange précise que ce changement de calendrier a dû avoir pour conséquence la perte des passeports remis aux familles lors de l'inscription. Ceci pourrait ainsi expliquer les faibles sommes avancées et donc ici reversées.*





*Monsieur Leygues conclut en précisant que les modalités sont désormais allégées et permettront une prise en compte des passeports dès le vote du budget et dépôts de demandes de subventions associatives.*

Maintenant fonctionnement allégé pour être pris en compte dès les demandes de sub présentées lors de l'étude du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité le versement aux associations des sommes leur reviennent au titre du passeport loisirs.

### AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES

**Délibération 2015-52 : Modification des tarifs scolaires et periscolaires**  
**Rapporteur : Peggy Hoguet**

Considérant la volonté de la Municipalité de mettre les tarifs scolaires et périscolaires en conformité avec la qualité des services proposés, le coût de la vie et les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes,

*Monsieur Richard précise qu'une étude comparative a permis de démontrer que malgré des aides financières de plus en plus réduites en faveur des collectivités, la ville de Luzarches est une des seules à faire persister le système de gratuité des NAP. Les tarifs ont été réévalués après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués dans les villes avoisinantes. Force a été de constater que, malgré cette légère hausse, la ville de Luzarches pratique des tarifs encore très raisonnables.*

*Monsieur Decombes intervient ensuite pour signifier que le Conseil Général vient récemment d'augmenter les tarifs pratiqués dans les établissements secondaires. C'est ainsi que la facture globale pour les familles ne cesse d'augmenter.*

*Monsieur Ceconi demande également quelles sont les raisons qui justifient cette hausse.*

*Monsieur Richard répond que l'amélioration des prestations proposées aux Luzarchois, notamment par la mise en place d'un self à l'Ecole élémentaire, influe sur les dépenses en personnel de la collectivité. La volonté de la commune est d'améliorer le service public de l'enfance et se donne les moyens d'y parvenir. Mais ces efforts ont un coût, alors même que la commune ne pénalise pas financièrement les parents qui arrivent en retard, ceux qui n'annulent pas les inscriptions, là où la commune de Chaumontel facture par exemple 30 euros l'inscription faite sans présentation d'enfant.*

*Mme Hachem intervient alors pour préciser que certes, la commune de Viarmes a une politique tarifaire au-dessus de celle de Luzarches, mais a des services bien plus qualitatifs.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'un changement de ce type, de surcroît au vu du passif luzarchois, ne peut s'opérer en quelques mois et demande une refonte totale du système. Nous ne pouvons donc pas vouloir de meilleures prestations, un service public qualitatif, sans pour autant vouloir ne pas participer financièrement.*

Après l'avis favorable de la commission diffusion de l'information, petite enfance, affaires scolaires, projet éducatif et périscolaire réunie le 24 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par une voix contre (S. Decombes), 6 absentions (R. Hachem, F. Ceconi, V. Hofheinz, E. Lagrange, Y. Camus, E. Nowinski) et 17 voix pour les nouveaux tarifs.

### Question Orales



## **Luzarches entre ville et village**

### QUESTION n°1

Mr le Maire, lors du conseil municipal du 29 avril, vous avez officialisé la création d'un groupe de travail chargé de déterminer la question à soumettre par référendum local à nos concitoyens, afin de connaître l'opinion des Luzarchois sur la problématique de l'antenne Orange.

Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises, le 27 mai et le 10 juin. Ces réunions ont été courtoises et fructueuses puisqu'à l'issue de la deuxième rencontre, ses membres sont unanimement tombés d'accord sur une question. Et pourtant, lors de cette dernière réunion, vous avez annoncé votre décision de renoncer à ce référendum.

Lorsque vous avez annoncé l'organisation d'un référendum local le 29 avril, aviez-vous pesé les contraintes d'une telle démarche ou bien était-ce simplement pour éluder une question orale du groupe "Luzarches en Mouvement" ?

Maintenant que vous avez décidé de vous priver de cet outil qu'est le référendum, quels sont vos plans concernant l'antenne Orange implantée à proximité de la gare ?

### Réponse : Monsieur le Maire

« Nous étions favorables au référendum, néanmoins ma volonté de faire participer la population m'a fait minimiser la procédure administrative inhérente à son organisation.

Un référendum revêt, en effet, une organisation très lourde, coûteuse, dans la mesure où il s'agit d'une élection à proprement parlé. J'ai donc pris conscience de l'organisation et du travail cachés derrière ce vocable et ai décidé de ne pas m'obstiner. J'estime également que la question à poser n'avait pas l'envergure de cette procédure.

Le débat autour de l'antenne est un point de crispation dont nous avons hérité. Le Maire précédent s'était enlisé dans ce sujet dont nous assumons l'héritage. Il s'agit désormais de changer de méthode et le traitement du sujet est délicat, car au cœur de préoccupations aussi pragmatiques qu'irrationnelles.

Nous avons donc décidé de procéder à une consultation publique, véritable droit de parole donné à la population, aux contours administratifs plus souples. Nous pensons nous servir du forum des associations, véritable lieu de vie et de passage, afin que les luzarchois puissent venir exprimer leur avis à cette occasion. »

Monsieur Nowinski intervient alors pour signifier que la présence d'une urne à cette occasion le laisse perplexe.

Monsieur le Maire reprend alors « Nous essayons. Nous ne souhaitons pas mobiliser toutes nos forces vives autour d'un référendum et comptons travailler sur une question claire et précise qui aura le mérite d'être posée à cette occasion. »

Monsieur Nowinski précise qu'en s'appuyant sur le forum, on prend le risque de ne pas toucher toutes les franges de la population.

Monsieur le Maire poursuit « l'urne sera disponible le jour du forum et sera laissée jusqu'au jeudi soir en mairie afin que tous les luzarchois puissent exprimer leurs voix. Le dépouillement sera effectué le jeudi soir. Monsieur Valleteau de Mouillac tiendra prochainement une réunion au terme de laquelle les tenants et aboutissants organisationnels seront exposés. Réunion à laquelle l'opposition est fortement conviée, car il s'agit d'une affaire communale commune. »

### QUESTION N°2:



Mr le Maire, quelle valeur donnez-vous aux symboles de la République et notamment au premier d'entre eux : son drapeau ?

Depuis le début des travaux, le drapeau de la Mairie git roulé dans la poussière sur l'échafaudage. Malgré une demande de l'opposition pour qu'il soit mis en lieu sûr, il n'a toujours pas été déplacé.

### **Réponse : Monsieur le Maire**

« Sachez que depuis votre question, le drapeau a été déplacé.

Ces préoccupations patriotiques occupent mon esprit depuis bien longtemps. Très rapidement, je me suis interrogé sur la taille du drapeau qui git sur le fronton de notre mairie. J'ai également envisagé de faire inscrire notre devise nationale sur nos bâtiments communaux, ai organisé des essais de projection de couleurs tricolores sur la façade de notre mairie. J'ai, pour finir, pour ambition de faire installer un mat avec le drapeau tricolore dans le Vallon de Roquemont.

Donc oui, j'attache une importance notoire à ce symbole et ce, depuis de longues années. »

### **Luzarches en mouvement**

1/ Monsieur le Maire, après une année d'exercice des NAP, nous souhaiterions connaître le coût réel de leur mise en oeuvre, savoir si les activités proposées seront reconduites en l'état, si le projet éducatif communal tel qu'il a été annoncé en janvier par votre responsable jeunesse sera effectif à la rentrée ?

### **Réponse de Messieurs Delrue et Richard et Mme Villiot-Duvivier**

Monsieur Richard introduit le propos en précisant que la commune a bénéficié d'un versement de 20 000 euros de la part de la CAF en faveur de la mise en œuvre de nos NAP.

Monsieur le Maire cède alors la parole à Madame Villiot-Duvivier, DGS, qui concourt à l'organisation des NAP depuis leur mise en place. Elle signifie que les retours ont été très positifs tout au long de l'année. L'élue en charge des affaires scolaires, Peggy Hoguet, a su réunir autour d'une table tous les acteurs susceptibles de proposer un panel d'activités aussi varié que riche aux enfants luzarchois. Malgré des débuts incertains, les NAP sont un franc succès. Elles ont permis aux enfants de profiter de ces moments « hors du temps scolaire » pour s'évader, se cultiver, se divertir et vivre des moments de convivialité autour d'activités de qualité, enseignées par des partenaires investis et dynamiques.

Une réunion a d'ailleurs été organisée avec tous les intervenants au mois de mai, afin de dresser un bilan de cette année passée ensemble. Une fois encore le succès était au rdv, car ils ont tous décidé de se relancer dans l'aventure l'année prochaine. D'autres intervenants avaient été abordés et étaient également prêts à relever le challenge, mais les places aux NAP sont recherchées à Luzarches et tous souhaitent continuer d'être les acteurs de ces moments atypiques où petits et grands sortent plus riches et grandis.

Monsieur le Maire reprend alors la parole en rappelant que la rédaction du projet éducatif et une mission de Walter Manchon, à ce jour non réalisée. Il dispose néanmoins de la période estivale pour s'atteler à la tâche et nous proposera son travail à la rentrée.

2/ Monsieur le Maire, alors que le plan de circulation va être modifié en centre-ville, beaucoup de Luzarchois seraient désireux de connaître les choix arrêtés par votre majorité concernant la circulation et le stationnement à Luzarches. Ainsi, nous voudrions savoir si vous avez l'intention de



faire une réunion publique sur le P.D.U afin d'informer les Luzarchois des propositions qui seront effectivement mises en place ?

### **Réponse de Monsieur le Maire**

Le travail de concertation sera fait autour de décisions actées. Les volontés seront mises en application malgré les critiques que nous pourrions essayer. Nous avons d'ailleurs commencé à mettre nos mots en actions concrètes, en affichant sur notre panneau lumineux le nom des rues qui passeront prochainement en sens unique. Le plan de la ville avec les grands objectifs est en cours de rédaction, mais il s'agit là d'un travail conséquent. Nous en profiterons pour rappeler les différentes amendes existantes que j'appellerais « amendes civiques » (propreté/ crottes de chien/ nettoyage de son trottoir/ entretien de sa façade/ stationnement sur les trottoirs etc)

3/Monsieur le Maire, nous souhaiterions savoir quelle est votre politique en matière de sécurité ? Depuis votre élection vous nous avez annoncé une remise à plat complète de ce service, la création d'une police municipale rénovée. A cette fin vous avez sollicité la réserve parlementaire pour l'achat de deux segways, vous avez également fait l'acquisition de deux V.T.T. Concernant le personnel, vous avez fait voter par le Conseil Municipal le recrutement de deux postes d'A.S.V.P, une seule personne a été recrutée et il semblerait qu'elle ne soit plus en fonction. Quant au policier municipal vous n'avez pas fait mystère de votre volonté de vous en séparer mais il est toujours en poste. Dans le même temps Chaumontel a mis en place les « Voisins vigilants », et s'apprête, grâce à la réserve parlementaire, à déployer cet été un dispositif de vidéo protection composé de 17 caméras. Ainsi donc M. le Maire, nous souhaitons que vous nous éclairiez sur votre politique en répondant aux différents points soulevés.

### **Réponse de Monsieur le Maire**

Je tiens à rappeler que contrairement à celle de 2001, notre campagne ne s'est pas faite autour de la sécurité. Mais il est évident que les inquiétudes sont là, comme c'est le cas aujourd'hui à Thimécourt suite à une vague de cambriolages.

Il est vrai que le recrutement de notre ASVP a été une erreur. J'en assume d'ailleurs la pleine responsabilité. J'avais néanmoins été très précis lors des entretiens d'embauche, avais sciemment noirci le tableau, mais me suis trompé.

Je pense que vous êtes désormais tous au fait de la situation contentieuse qui nous lie à notre policier municipal. Nous sommes dans une situation d'attente, alors même que ma seule ambition est de renforcer nos rangs managériaux d'une PM sportive, réactive, dynamique, avec des horaires décalés, qui incarne les valeurs du service public et de la noble autorité.

Les segways apporteront du contact avec la population, je ne veux plus voir la PM bruler du gazole dans sa voiture. Là aussi nous avons hérité d'un passif difficile et une fois encore, nous l'assumons et tentons de palier aux carences passées.

Il nous faut être patient, car si nous voulons être dans le qualitatif, il faut prendre son temps.

Il est vrai que Chaumontel a deux bons agents, un service de PM efficace et agréable. Nous travaillons d'ailleurs régulièrement avec eux, dès lors que nous avons envoyé notre ASVP se former à leurs côtés durant deux mois.

Nous avons projeté d'engager 2 asvp, mais les candidatures n'ont pas fleuri et nous avons hésité à placer deux agents en formation sous la responsabilité du policier municipal actuel. »

Monsieur Nowinski est alors intervenu pour signifier qu'en effet, en l'absence d'un chef, difficile de recruter.



Monsieur le Maire poursuivi son propos « oui on essaye, on apprend et on assume. Il faut patienter, le statut de la fonction publique me laisse parfois perplexe et complexifie toutes prises de décisions, de surcroît managériales. »

Monsieur le Maire a clôturé la séance du Conseil à 23h par ces propos :  
« Je tenais simplement à vous signifier que je me réjouis du Conseil Municipal que nous formons ».

**Damien DELRUE**  
*Le Maire,*